



Mieux penser l'immigration en terme de reconnaissance des compétences, de jeunesse et de concertation

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019

Août 2016

Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Florence Côté, présidente du Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale (FJRCN) et présidente de Citoyenneté Jeunesse et du Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec

Révision et corrections :

Santiago Rizzo, président du Forum jeunesse de l'Île de Montréal (FJÎM) et vice-président de Citoyenneté Jeunesse et du Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec

Caroline Aubry-Abel, attachée bénévole à l'exécutif de Citoyenneté Jeunesse et du Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec

Le Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec regroupe l'ensemble des forums jeunesse de la province. Depuis le tournant des années 2000, ces conseils d'administrations régionaux sont composés de dizaines de jeunes de 12 à 35 ans qui s'affairent à :

- Favoriser la représentation des jeunes en région;
- Encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux;
- Exercer un rôle-conseil en matière de jeunesse;
- Promouvoir l'implication sociale des jeunes à l'échelle locale et régionale.

Par et pour les jeunes, les actions menées par les forums jeunesse sont centrées sur la représentation jeunesse, la concertation et la participation citoyenne. Malgré le retrait du financement du gouvernement provincial en 2015, les administrateurs des forums jeunesse continuent de se mobiliser et espèrent retrouver une reconnaissance gouvernementale et un financement officiel de leurs activités via le nouveau projet national Citoyenneté Jeunesse.

Réseau des Forums jeunesse régionaux du Québec

Adresse civique : 571, 3^e avenue, Québec, QC, G1L 2W4

Téléphone : (418) 561-5992

Courriel : tcfjr@forumsjeunesse.qc.ca

Site Internet : <http://www.forumsjeunesse.qc.ca>

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION	3
1. Immigration temporaire : deux ajustements nécessaires à un accueil réussi	4
1.1 Étudiants étrangers et conseillers en immigration	4
1.2 Reconnaissance des acquis	6
2. De l'importance de la jeunesse pour l'immigration et l'intégration	7
2.1 Les jeunes et l'immigration.....	7
2.2 Les jeunes et l'intégration	8
Un partenariat possible entre les forums jeunesse et le MIDI	8
3. Consultation des acteurs socioéconomiques et des municipalités : comment concerter efficacement ?	9
3.1 L'action passée des CRÉ, des bureaux régionaux du MIDI et des Forums jeunesse régionaux	9
3.2 Quelques pistes de solution	10
CONCLUSION	11
RECOMMANDATIONS OFFICIELLES.....	12
BIBLIOGRAPHIE	13

INTRODUCTION

Au printemps 2016, à la suite d'une vaste consultation, la ministre Kathleen Weil du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) présentait la version finale du Projet de loi 77 : Loi sur l'immigration au Québec. Quelques semaines plus tard, les orientations principales pour la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019* (ci après *Planification pluriannuelle*) étaient présentées à l'Assemblée nationale. Ces orientations complètent et précisent les objectifs, moyens et actions déjà contenues dans la Stratégie d'action en immigration 2016-2021.

Quelques mois après avoir participé à la commission parlementaire sur le Projet de loi 77, le Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec se réjouit de voir que ses recommandations en matière de reconnaissance des compétences, d'intégration par l'implication et de régionalisation de l'immigration ont été majoritairement entendues et reprises dans le cadre de la *Planification pluriannuelle*. Dans un désir de compléter l'allocution et l'avis de février 2016 et de continuer à travailler à l'intégration optimale des jeunes immigrants de la province, ce mémoire s'attardera aux orientations 3, 6 et 7 de la *Planification* en reprenant et en précisant plusieurs éléments à propos des étudiants étrangers, de la reconnaissance des acquis et des compétences, de l'immigration jeunesse ainsi que de la concertation des acteurs socioéconomiques et municipaux.

Néanmoins, il est à noter que le discours complet des forums jeunesse concernant l'immigration peut être complété avec la lecture du mémoire *Réforme du projet de loi 77 : recommandations et commentaires*¹ déposé en commission parlementaire le 6 février dernier, et le mémoire *Les FJR et la Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*² adopté en février 2015.

¹ RÉSEAU DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2016). *Réforme du projet de loi 77 : recommandations et commentaires*, Québec, 14 p.

² TABLE DE CONCERTATION DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2015). *Les FJR et la Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, Québec, 31 p.

1. Immigration temporaire : deux ajustements nécessaires à un accueil réussi

La troisième orientation de la *Planification pluriannuelle 2017-2019* fait part d'un objectif novateur pour le gouvernement de 40% de personnes immigrantes de 18 ans et plus sélectionnées en tant que travailleurs temporaires ou étudiants étrangers³. Cet effort fera ainsi partie d'une stratégie intéressante pour attirer des immigrants permanents qui, ayant déjà étudié ou travaillé dans la province, connaissent déjà le Québec et y ont acquis des compétences et des diplômes reconnus facilement en ses frontières. Pour faciliter l'accueil de cette catégorie d'immigration, il faut s'attarder spécifiquement aux enjeux reliés aux conseillers en immigration en contexte collégial et universitaire, et à la reconnaissance des acquis et compétences.

1.1 Étudiants étrangers et conseillers en immigration

Depuis cinq ans, les conseillers en immigration doivent être reconnus par le gouvernement du Canada, selon un ensemble de critères et de formations accréditées, pour pouvoir donner des conseils aux immigrants et aux candidats à l'immigration. En effet, dans le Projet de loi C-35 modifiant la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, on souhaitait encadrer les consultants en immigration pour prévenir les fraudes, et contrôler et améliorer les informations transmises aux candidats en immigration⁴. D'abord ignorés, les employés des établissements d'enseignement supérieur ont finalement été inclus dans cette manière canadienne de fonctionner en 2013⁵, et le gouvernement québécois s'est fié à cette interprétation dans l'élaboration du Projet de loi 77. Cette limitation de l'accès aux conseils pour les étudiants étrangers constitue cependant une faille majeure pour le Québec.

Auparavant, les employés des universités et des CÉGEP n'étaient pas considérés comme devant répondre aux obligations des représentants accrédités en conseils en immigration, puisqu'ils n'étaient pas rémunérés par les étudiants pour ceux-ci et que l'aide aux étudiants étrangers ne représentait pas l'ensemble de leurs fonctions⁶. Néanmoins, tel qu'expliqué dans le mémoire de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) en novembre 2014 :

Il semble que, dès le début, l'application de la Loi n'ait pas été claire en ce qui concerne les établissements d'enseignement postsecondaire, ce qui a forcé Citoyenneté et Immigration Canada à mandater son département juridique pour qu'il se prononce sur l'applicabilité des nouvelles dispositions de la Loi à leur sujet. L'avis juridique interne qui s'en est suivi a permis au Ministère de trancher à l'égard de l'application de la Loi. Selon le verdict, les nouvelles règles concernant les services-

³ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 : cahier de consultation*, Québec, p. 32.

⁴ CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2011). *Projet de loi C-35 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, Ottawa, p. 5.

⁵ FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ) (2014). *Avis sur les obstacles administratifs relatifs aux étudiants internationaux*, Montréal, p. 18.

⁶ CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2011). *Recours au service d'un représentant*, Ottawa, p. 13-16.

conseils en immigration s'appliquent également aux universités et autres établissements d'enseignement canadiens. Plus précisément, depuis mai 2013, les agents éducationnels dans les universités sont désormais visés par la Loi; ceux qui ne s'y conforment pas sont passibles de sanctions, en cas d'infraction.⁷

Le Réseau des forums jeunesse régionaux du Québec souhaite mettre en garde le MIDI sur les conséquences qu'auront et qu'ont déjà cette nouvelle interprétation pour les étudiants étrangers. Dans les derniers mois, on a remarqué plusieurs difficultés et retards pour les étudiants désirant venir étudier au Québec. Par exemple, le nombre de stagiaires de laboratoire a chuté pour cet été dans des facultés de Sciences et génie qui n'ont pas pu accompagner les étudiants dans les démarches de demande d'immigration temporaire⁸. Pourtant, rien ne justifie que les établissements d'enseignement supérieur soient soumis aux mêmes contraintes que les conseillers oeuvrant dans le public; les conseils donnés aux étudiants étrangers se font toujours via l'université ou le CÉGEP en question, les employés ne sont pas rémunérés directement par les étudiants ou les candidats à l'immigration, et les administrations s'assurent que leurs employés donnent des conseils adaptés et véridiques. Au fil des années, ces conseillers attirés ont développé une expertise non-négligeable dans ce secteur particulier, et il serait dommage de continuer de priver les candidats à l'immigration temporaire en éducation de cette aide précieuse⁹.

De plus, l'accréditation et la formation de ces conseillers en immigration constituent une charge financière non négligeable pour les établissements d'enseignement supérieur : on parle de 5000 \$ pour une formation de 4 à 10 mois, puis 2000\$ par année par la suite pour conserver l'accréditation – ce sans compter les 100 000\$ d'amende si des employés non reconnus au sens de la loi *conseillent* par mégarde, au lieu « d'informer de manière neutre » comme cela est maintenant prescrit¹⁰. Ces montants et ces risques additionnels rendent impossible pour les établissements de conserver un nombre de conseillers semblable à celui d'avant 2013. Certaines universités ont même commencé par couper totalement l'aide aux étudiants étrangers le temps d'obtenir des avis juridiques formels sur l'étendue de la loi¹¹.

L'enseignement supérieur relevant d'une compétence exclusive aux provinces, il pourrait être possible de demander, en premier lieu, à ce que l'interprétation spécifique sur les universités soit retirée de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada. Le MIDI pourrait ensuite veiller à trouver un arrangement directement avec les établissements québécois pour préciser l'encadrement des conseils en immigration pour les étudiants étrangers.

⁷ FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ) (2014). *Avis sur les obstacles administratifs relatifs aux étudiants internationaux*, Montréal, p. 17.

⁸ Information transmise via des discussions avec des représentants facultaires.

⁹ TAMBURRI, Roanna. « Des restrictions sont imposées en matière de conseils en immigration offerts aux étudiants étrangers », *Affaires universitaires*, 7 août, 2013.

¹⁰ FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2015). *Les contraintes imposées en matière de conseils en immigration : les impacts pour les étudiantes et les étudiants internationaux*, Montréal, p. 1-3.

¹¹ TAMBURRI, Roanna. « Des restrictions sont imposées en matière de conseils en immigration offerts aux étudiants étrangers », *Affaires universitaires*, 7 août, 2013.

Recommandation 1

Que le gouvernement québécois demande au gouvernement canadien de retirer les établissements postsecondaires de l'ajustement sur l'encadrement des conseillers en immigration.

Que le MIDI collabore avec les administrations collégiales et universitaires pour encadrer les conseils en immigration donnés au sein des établissements d'enseignement supérieur.

1.2 Reconnaissance des acquis

En continuité avec les conseils donnés aux candidats et aux candidates à l'immigration, il faut pouvoir sélectionner et accompagner des immigrants répondant aux exigences du Québec en matière de compétences. Il s'agit pour plusieurs d'un lieu commun : la reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants dans la plupart des catégories d'emploi et des programmes d'études est trop restreinte¹². Cela limite les possibilités d'embauche et d'avancement pour de nombreux immigrants, et cela sera d'autant plus visible avec la méthode de déclaration d'intérêts qui mettra en commun les compétences du demandeur avec les besoins économiques d'une région. Pour ne pas retarder davantage la participation des immigrants à l'économie québécoise, et pour s'assurer de la validité de leurs diplômes et de leurs expériences antérieures, il importe de revoir, de préciser et d'uniformiser la reconnaissance des acquis.

Il s'agit d'ores et déjà d'un objectif identifié par le MIDI, comme en témoigne le passage étant dédié à ce sujet dans le cahier de consultation. On y apprend que le MIDI, les organisations et les autres ministères concernés par la reconnaissance des compétences ont constitué un Comité interministériel à l'automne 2014. Ce Comité a participé à l'élaboration de la *Stratégie 2016-2021* et précisera des mesures pour faciliter la résolution des difficultés identifiées pour les immigrants¹³.

Néanmoins, un pan important de la solution réside dans une étape qui n'a pas été spécifiquement explorée : la communication. Alors que, tel que prévu pour l'instant, seuls les conseillers en immigration auront la possibilité de répondre directement aux questions des candidats, il faut s'assurer que l'information soit plus directement accessible pour ceux qui ne se rendront pas jusqu'à une discussion officielle avec un conseiller. Lorsque seront connues les lignes directrices

¹² Par exemple, en 2010, Statistiques Canada estimait que « En ce qui concerne l'expérience de travail acquise à l'étranger, les nouveaux immigrants vivant en Ontario affichaient la plus forte probabilité d'obtenir la reconnaissance de leur expérience dans les quatre ans suivant leur arrivée au pays (47 %), tandis que leurs homologues vivant au Québec avaient la probabilité la plus faible, soit 32 %. » (STATISTIQUES CANADA (2010). *Reconnaissance des diplômes et des expériences de travail acquis à l'étranger des nouveaux immigrants*, Ottawa.)

¹³ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 : cahier de consultation*, Québec, p. 18

principales de la reconnaissance des compétences en fonction des champs d'expertise, le MIDI et ses partenaires devraient s'assurer de diffuser largement cette information. Cela pourrait se faire via des plateformes web, les réseaux sociaux, les ordres professionnels, les associations d'immigrants, les organismes communautaires et plusieurs autres médias – cela sera d'autant plus facile si les critères et l'information sont logiques, standardisés et résumés en infographies simples et directes.

Recommandation 2

Que le MIDI collabore avec les ordres professionnels et les établissements scolaires pour mettre en place des outils d'information clairs et accessibles au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences internationales.

2. De l'importance de la jeunesse pour l'immigration et l'intégration

L'orientation numéro 3 de la *Planification pluriannuelle* prévoit un objectif de 65% d'immigrants de moins de 35 ans pour les prochaines années¹⁴. Alors que la majorité des nouveaux arrivants du Québec sont déjà jeunes, leur intégration doit se faire le plus ouvertement possible. Impliquer les jeunes québécois pour accueillir les jeunes arrivants sera donc la pierre angulaire d'une intégration réussie, et ce, pour l'ensemble de la population, sur l'ensemble du territoire.

2.1 Les jeunes et l'immigration

Selon les informations tirées du document de consultation de la *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, l'année dernière, 66,5% des 49 024 nouveaux arrivants avaient moins de 35 ans, pour un âge moyen en 2014 de 28,4 ans, soit loin du 41,5 ans de la population québécoise générale. Pour les prochaines années, la *Planification pluriannuelle* prévoit maintenir ce nombre de jeunes immigrants autour de 65% du total de 51 000 à 52 200 nouveaux arrivants. Cela permettra de contribuer à ralentir la tendance au vieillissement de la population et d'alimenter la main-d'œuvre durablement. Ces jeunes participeront aussi plus longtemps à la vie économique du Québec tout en dynamisant les régions dans lesquelles ils choisiront de s'établir.

Impossible, donc, de nier les avantages inhérents à une immigration majoritairement « jeune » pour l'économie et la vitalité de la province.

¹⁴ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 : cahier de consultation*, Québec, p.34.

2.2 Les jeunes et l'intégration

Dans le même ordre d'idées, les jeunes immigrants ont plusieurs occasions et moyens de s'intégrer efficacement. Les étudiants étrangers, par exemple, devraient pouvoir profiter de leur séjour temporaire pour acquérir « une bonne connaissance du Québec, maîtriser la langue française et se construire un réseau social¹⁵ », en plus de détenir un diplôme reconnu au Québec ce qui améliore leur employabilité. De la même manière, « une immigration jeune réussit généralement à intégrer plus rapidement le marché du travail, par une plus grande flexibilité à ajuster sa formation [...], une plus grande facilité d'apprentissage du français, une adaptation plus aisée au Québec et une plus grande participation à la société. Cela mène généralement à une meilleure réussite du projet d'immigration de même qu'à une plus grande cohésion sociale¹⁶ ». Nonobstant ces phrases encourageantes, il faut s'assurer que les infrastructures, les actions et les milieux de vie contribuent à un accueil réussi de ces jeunes. Les forums jeunesse régionaux sont tout indiqués pour remplir cet objectif. En effet, les avantages de lieux d'échanges basés entre autres sur l'âge sont nombreux, que l'on parle de liens tissés, de compréhension mutuelle, d'activités communes ou de vision de la société.

L'implication sociale comme vecteur d'intégration et de rétention

La participation citoyenne de jeunes, expertise développée depuis plus de dix ans par les Forums jeunesse, doit être mise en avant et valorisée en tant que moteur d'intégration sociale pour les jeunes issus de l'immigration. En effet, « en plus de la participation politique, la participation sociale des jeunes aux activités de leurs communautés contribue également de façon importante à leur intégration¹⁷ » et à leur rétention.

Le sentiment d'appartenance aux communautés peut s'incarner facilement et adéquatement par la participation aux actions locales et régionales. Les lieux d'implication comme les Forums jeunesse régionaux et les organisations jeunesse qui leur sont liées sont un bon moyen d'intégration et de transfert mutuel de connaissances. C'est par l'implication dans la communauté qu'on crée un sentiment d'appartenance, et qu'on évite la ghettoïsation des immigrants, tout en ouvrant sur le monde les jeunes québécois initialement impliqués.

Un partenariat possible entre les forums jeunesse et le MIDI

En parcourant le Projet de loi 77, les rôles du ministère, la *Stratégie d'action 2016-2021* et la *Planification pluriannuelle 2017-2019*, plusieurs objectifs, moyens, mesures et définitions semblent

¹⁵ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 : cahier de consultation*, Québec, p. 19

¹⁶ *Idem*, p.23

¹⁷ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE (2015). *Ensemble pour les générations futures : Politique québécoise de la jeunesse, Document de consultation*, Québec, p.48.

particulièrement intéressantes pour les Forums jeunesse régionaux. Considérant l'expertise et la nature même des Forums jeunesse régionaux, instances démocratiques régionales effectuant des activités jeunesse de mobilisation, des ateliers et des activités concertées, et les objectifs susmentionnés, il semble idéal d'envisager une coopération entre les MIDI et les Forums.

Ainsi, nous proposons le soutien clair du MIDI dans la continuité des Forums jeunesse régionaux ou d'instances équivalentes. La forme exacte que pourrait prendre ce partenariat reste à définir, mais il apparaît évident qu'il serait dans l'avantage de tous, particulièrement des jeunes immigrants, d'avoir un réseau d'instances de participation citoyenne par et pour les jeunes, où les immigrants pourraient participer à la transformation de leur milieu de vie tout en échangeant, en français, avec d'autres jeunes impliqués eux aussi dans la communauté. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le document *Planification pluriannuelle en immigration : analyse de l'apport potentiel du projet Citoyenneté Jeunesse*¹⁸.

Recommandation 3

Que le MIDI collabore avec les forums jeunesse régionaux pour assurer l'intégration adéquate des jeunes arrivants et l'atteinte des objectifs de l'orientation 6 de la Planification pluriannuelle 2017-2019.

3. Consultation des acteurs socioéconomiques et des municipalités : comment concerter efficacement ?

La septième orientation de la *Planification annuelle 2017-2016* prévoit les acteurs économiques et territoriaux comme des agents facilitateurs pour l'accueil et l'intégration des immigrants, ainsi que pour l'établissement des besoins et objectifs en compétences et en effectifs¹⁹. Cependant, force est de constater qu'avec l'abolition de toutes les instances régionales de concertation et d'organisation dans la dernière année, le défi sera de taille, et possiblement insurmontable.

3.1 L'action passée des CRÉ, des bureaux régionaux du MIDI et des Forums jeunesse régionaux

La régionalisation de l'immigration était déjà un objectif du *Plan stratégique en immigration 2005-2008*²⁰. Cette stratégie mentionnait alors l'importance d'utiliser les CRÉ et les partenaires régionaux

¹⁸ RÉSEAU DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2016). *Planification pluriannuelle en immigration : analyse de l'apport potentiel du projet Citoyenneté Jeunesse*, présenté au MIDI à Montréal, 16 p.

¹⁹ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 : cahier de consultation*, p.34.

²⁰ MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES (2005). *Plan d'action stratégique 2005-2008*, Québec, p. 19.

– comme les Forums jeunesse – comme des porteurs d'ententes en immigration. Ces ententes, réfléchies et mises en place en concertation avec les milieux, servaient autant à attirer qu'à accueillir les immigrants en fonction des particularités et des besoins. La force de cette manière de fonctionner résidait autant en amont, dans l'établissement d'objectifs adaptés, qu'en aval, avec la diminution de la redondance entre les initiatives et la mise en commun des ressources des partenaires concertés.

En 2015 cependant, les CRÉ, les CLD, les bureaux régionaux du MIDI et les Forums jeunesse régionaux ont été abolis ou se sont vus retirer leur financement, laissant ainsi les municipalités et les acteurs socioéconomiques sans moyen de concertation organisé²¹. Les budgets globaux ont aussi été réduits vu la diminution ou l'abolition de plusieurs enveloppes de financement.

Avec la *Planification pluriannuelle 2017-2019*, on souhaite encore davantage arrimer le placement des immigrants en région avec les besoins économiques de ces régions. Le MIDI prévoit consulter les acteurs socioéconomiques et les municipalités pour ce faire. Il y a lieu de se demander qui accomplira cette lourde tâche et comment.

3.2 Quelques pistes de solution

Les organismes en régionalisation de l'immigration, basés à Montréal, auront selon toute vraisemblance la tâche ardue, voire impossible, de consulter les acteurs régionaux, de recouper l'information et s'assurer de sa véracité, et de bâtir ensuite des plans de placement régional pour les candidats à l'immigration en fonction de leur déclaration d'intérêts. Considérant l'absence actuelle de plusieurs organismes de concertation régionale qui diminuaient par le passé les paliers décisionnels avec lesquels les immigrants devaient composer, il faudra s'assurer que le MIDI restructure des liens régionaux et municipaux. Cela pourrait se faire, notamment, via des ententes avec les forums jeunesse régionaux, Place aux jeunes en région et la Fédération québécoise des municipalités.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec et le MIDI se penchent sur une solution durable à l'effritement des instances de concertation et de représentation régionales et locales de la province.

Que le MIDI envisage pour ce faire des partenariats avec des organismes comme les forums jeunesse régionaux du Québec, Place aux jeunes en région et la Fédération québécoise des municipalités.

²¹ BÉLAIR-CIRINO, Marco. « La fermeture des bureaux régionaux du MIDI inquiète », *Le Devoir*, 25 octobre 2014. et RADIO-CANADA. *Comment Québec a forcé l'abolition des CRÉ et des CLD*, Québec, 14 avril 2015.

CONCLUSION

En conclusion, le Réseau des forums jeunesse du Québec souhaite réitérer son enthousiasme envers la volonté du gouvernement de se doter d'une politique, d'une stratégie et d'une planification pluriannuelle en matière d'immigration qui soient accueillantes et complètes. Sans oublier les ajustements nécessaires à la gestion des conseillers en immigration dans les établissements postsecondaires, à la communication adéquate de la reconnaissance des compétences et à la concertation des acteurs des milieux locaux et municipaux, les Forums jeunesse sont convaincus qu'en travaillant avec le ministère pour l'atteinte des objectifs de la *Stratégie d'action 2016-2021* et au sein de la *Planification pluriannuelle 2017-2019*, la province pourra se doter d'un réseau plus que pertinent pour accueillir les nouveaux arrivants de moins de 35 ans.

En effet, en travaillant avec les forums jeunesse régionaux, le MIDI s'assurerait d'avoir à sa disposition un réseau reconnu, présent dans toutes les régions administratives, se spécialisant en concertation des acteurs des milieux de vie et des municipalités. En tant qu'instances de participation citoyenne et de mobilisation, les forums jeunesse pourraient assurément aider l'atteinte des objectifs des orientations 3, 6 et 7 de la *Planification pluriannuelle*.

RECOMMANDATIONS OFFICIELLES

Recommandation 1

Que le gouvernement québécois demande au gouvernement canadien de retirer les établissements postsecondaires de l'ajustement sur l'encadrement des conseillers en immigration.

Que le MIDI collabore avec les administrations collégiales et universitaires pour encadrer les conseils en immigration donnés au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Recommandation 2

Que le MIDI mette en place, à la suite d'ententes avec les ordres professionnels et les établissements scolaires, des outils d'information clairs et accessibles au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences internationales.

Recommandation 3

Que le MIDI collabore avec les forums jeunesse régionaux pour assurer l'intégration adéquate des jeunes arrivants et l'atteinte des objectifs de l'orientation 6 de la Planification pluriannuelle 2017-2019.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec et le MIDI se penchent sur une solution durable à l'effritement des instances de concertation et de représentation régionales et locales de la province.

Que le MIDI envisage pour ce faire des partenariats avec des organismes comme les forums jeunesse régionaux du Québec, Place aux jeunes en région et la Fédération québécoise des municipalités.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉLAIR-CIRINO, Marco. « La fermeture des bureaux régionaux du MIDI inquiète », *Le Devoir*, 25 octobre 2014, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/422119/la-fermeture-des-bureaux-regionaux-du-midi-inquiete>.
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2011). *Projet de loi C-35 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, Ottawa, 11 p., http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/bdp-lop/lp/40-3-c35-fra.pdf.
- CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2011). *Recours au service d'un représentant*, Ottawa, 53 p., <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip09-fra.pdf>.
- CITOYENNETÉ JEUNESSE (2015). *Le projet Citoyenneté jeunesse*, Québec, 65 p., <http://forumsjeunesse.qc.ca/wp-content/uploads/2015/10/CJ-phase-2-FINAL.pdf>.
- FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (2015). *Les contraintes imposées en matière de conseils en immigration : les impacts pour les étudiantes et les étudiants internationaux*, Montréal, 5 p., <http://www.faecum.qc.ca/ressources/avis-memoires-recherches-et-positions-1/les-contraintes-imposees-en-matiere-de-conseils-en-immigration>.
- FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ) (2014). *Avis sur les obstacles administratifs relatifs aux étudiants internationaux*, Montréal, 58 p.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *Projet de loi n°77 : Loi sur l'immigration au Québec*, Québec, 29 p., <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C3F.PDF>.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*, Québec, 67 p., http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Strategie_ImmigrationParticipationInclusion.pdf.
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 : cahier de consultation*, Québec, 44 p., http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf.
- RADIO-CANADA. *Comment Québec a forcé l'abolition des CRÉ et des CLD*, Québec, 14 avril 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/04/14/004-abolition-cre-outrage-parlement.shtml>.
- RÉSEAU DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2016). *Réforme du Projet de loi 77 : recommandations et commentaires*, Québec, 14 p., <http://forumsjeunesse.qc.ca/wp-content/uploads/2016/02/Avis-TCFJRQ-PL77-Immigration.pdf>.

RÉSEAU DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2016). *Planification pluriannuelle en immigration : analyse de l'apport potentiel du projet Citoyenneté Jeunesse*, présenté au MIDI à Montréal en juin 2016, 16 p.

SECRETARIAT À LA JEUNESSE (2015). *Ensemble pour les générations futures : Politique québécoise de la jeunesse, Document de consultation*, Québec, 55 p. <https://www.jeunes.gouv.qc.ca/consultations-jeunesse/documents/consultation-pol-jeune-2015.pdf>.

STATISTIQUES CANADA (2010). *Reconnaissance des diplômés et des expériences de travail acquis à l'étranger des nouveaux immigrants*, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010109/article/11342-fra.htm>.

TABLE DE CONCERTATION DES FORUMS JEUNESSE RÉGIONAUX DU QUÉBEC (2015). *Les FJR et la Politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*, Québec, 31 p, <http://forumsjeunesse.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/avis-immigration-diversite.pdf>.

TAMBURRI, Roanna. « Des restrictions sont imposées en matière de conseils en immigration offerts aux étudiants étrangers », *Affaires universitaires*, 7 août, 2013. <http://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/des-restrictions-sont-imposees-en-matiere-de-conseils-en-immigration-offerts-aux-etudiants-etrangers/>.